

Le certificat de cession d'une moto

Description

Le [certificat de cession](#) d'une moto est nécessaire pour la vente ou la cession à titre gratuit du véhicule. En effet, le nouveau propriétaire a besoin de la déclaration de cession pour faire une demande de [carte grise](#).

Le vendeur peut effectuer la déclaration de cession du véhicule en ligne sur le site de l'ANTS ou faire appel à un intermédiaire qui se chargera de réaliser la démarche à sa place.

[Obtenir mon certificat de cession en ligne](#)[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un certificat de cession moto ?

Le certificat de cession moto permet au propriétaire de **vendre ou céder à titre gratuit** son véhicule. Le propriétaire doit ainsi remplir le formulaire [Cerfa n°15776*02](#) en **3 exemplaires**.

Le formulaire est composé de 3 parties concernant les éléments suivants :

- Le véhicule ;
- L'ancien propriétaire ;
- Le nouveau propriétaire.

Par ailleurs, le certificat de cession permet :

- D'informer la préfecture du changement de propriétaire de la moto. Cela favorise le suivi et la traçabilité de tout véhicule en circulation sur la voie publique ;
- Au nouveau propriétaire d'immatriculer la moto à son nom, et ainsi d'obtenir une nouvelle carte grise ;
- De protéger l'ancien propriétaire contre toute responsabilité en cas de délits ou d'infractions commis par le nouveau propriétaire.

Attention : En cas de [perte du certificat de cession](#) par l'une des parties, il n'est pas possible d'en demander le duplicata à la préfecture. La partie concernée devra alors compléter un nouveau formulaire avec l'autre partie ou simplement lui demander de lui transmettre une copie de son exemplaire.

Comment remplir le formulaire Cerfa n°15776*02 ?

Le certificat de cession moto est **composé de 3 parties** relatives :

- Au véhicule ;
- A l'ancien propriétaire ;
- Au nouveau propriétaire.

Le véhicule

Dans la **première partie** du certificat de cession, le vendeur doit renseigner les informations relatives au véhicule telles que :

- Le numéro d'immatriculation ;
- Le numéro d'identification ;
- La date de mise en circulation ;
- La marque ;
- Le type/variante/version ;
- Genre national ;
- Dénomination commerciale ;
- Kilométrage affiché ;
- Présence ou non du certificat d'immatriculation associé.

Fraternité

Exemplaire 1 destiné à l'ancien propriétaire

LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)

(A) Numéro d'immatriculation du véhicule	(E) Numéro d'identification du véhicule	(B) Date de 1 ^{re} immatriculation du véhicule
(D.1 Marque)	(D.2 Type, variante, version)	(J.1 Genre national)
Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : _____		(D.3 Dénomination commerciale)
Présence du certificat d'immatriculation :		
<input type="checkbox"/> OUI – numéro de formule <u>2 1 0</u> _____ <small>(figure sur le 1^{er} volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)</small>		<input type="checkbox"/> NON – Motif d'absence de certificat d'immatriculation : _____
ou (I) date du certificat d'immatriculation _____ <small>(si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)</small>		_____

Ancien propriétaire

L'ancien propriétaire

La seconde partie concerne les **informations relatives à l'ancien propriétaire**. Le vendeur doit préciser s'il est une personne physique ou morale. Il doit également renseigner son identité ainsi que son adresse.

De plus, le vendeur doit préciser s'il s'agit d'une cession classique ou d'une [cession d'un véhicule pour destruction](#).

Par ailleurs, l'ancien propriétaire a l'obligation de remettre au nouveau propriétaire un **certificat de situation administrative**.

Ancien propriétaire	
<input type="checkbox"/> Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Personne morale	
Je soussigné(e), _____ <small>NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE</small>	
_____ <small>N° SIRET, (le cas échéant)</small>	
Adresse complète: _____ <small>N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie</small> _____ <small>Code postal Commune</small>	
Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : <input type="checkbox"/> céder <input type="checkbox"/> céder pour destruction	
Le _____ à _____ h _____ le véhicule désigné ci-dessus.	
Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante): <input type="checkbox"/> Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule; <input type="checkbox"/> Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation; <input type="checkbox"/> Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : _____. (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur https://immatriculation.ants.gouv.fr).	
Fait à _____, le _____	Signature de l'ancien propriétaire, (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

Le nouveau propriétaire

La dernière partie du formulaire est **relative à l'acheteur**. C'est donc à lui de compléter cette partie en renseignant ses informations personnelles.

Il doit notamment préciser s'il s'agit d'une personne physique ou morale et indiquerson identité ainsi que son adresse.

Enfin, l'acheteur doit **certifier avoir acquis le bien** et être informé sur sa situation administrative puis dater et signer le formulaire.

Nouveau propriétaire

Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M F
 Personne morale

Je soussigné(e), _____ N° SIRET, (le cas échéant)

Né (e) le _____ à _____

Adresse complète: _____
N° de la voie Extension (bis, ter, -) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
Code postal Commune

Certifie (veuillez cocher la case correspondante) :

Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire ;
 Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.

Fait à _____, le _____

Signature du nouveau propriétaire,
(Pour les sociétés : nom et qualité
du signataire et cachet)

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale

Bon à savoir : Lorsque le vendeur ou l'acheteur est une personne morale, il doit indiquer sa dénomination sociale ainsi que son numéro SIRET.

Par ailleurs, dans le cas où la moto a été **acquise par plusieurs personnes**, 3 cas de figure peuvent se présenter :

- Situation de certificat de cession à deux propriétaires n'ayant aucun lien matrimonial : tous les propriétaires doivent alors signer le document ;
- Les propriétaires sont mariés sous le régime de la séparation de biens : la signature des 2 conjoints est requise ;
- Les propriétaires de la moto sont mariés sous le régime de la communauté de biens : la signature de l'un des conjoints suffit.

Où déposer le certificat de cession moto ?

La déclaration de cession de moto s'effectue en ligne sur le site de l'ANTS. En effet, depuis 2017, il n'est plus possible de réaliser les démarches liées à la carte grise en préfecture.

Pour réaliser la démarche, le vendeur a le choix entre **plusieurs options** :

- Effectuer la demande seul sur le site de l'ANTS ou dans un point numérique en préfecture ou sous-préfecture (il peut se faire assister par des agents en cas de difficulté) ;
- Recourir à un prestataire habilité ;
- Faire appel aux services d'un professionnel de l'automobile agréé.

Par ailleurs, le vendeur dispose d'un **délai de 15 jours** après la vente du véhicule pour effectuer la déclaration de cession. Celle-ci permettra ainsi au nouvel acquéreur de réaliser une [demande de certificat d'immatriculation du véhicule](#).

Zoom : Si vous éprouvez des difficultés à réaliser votre [déclaration de cession](#) ou si vous souhaitez vous en décharger, n'hésitez pas à recourir aux services de LegalPlace. Le processus est très simple : il vous suffit de remplir un court formulaire en ligne puis de nous transmettre les documents requis.

Quels sont les documents nécessaires à fournir ?

Lors de la cession d'une moto, le vendeur doit obligatoirement remettre à l'acquéreur certains documents.

Il s'agit notamment des documents suivants :

- Le certificat de cession : le vendeur doit remettre à l'acquéreur un exemplaire dûment complété et signé ;
- La [carte grise barrée](#) de la moto (le vendeur doit mentionner la date, l'heure et le lieu de cession du véhicule) ;
- Le certificat de situation administrative (ou [certificat de non-gage](#)) : ce document permet de prouver sur le véhicule ne fait ni l'objet d'un gage ni d'une saisie judiciaire ou administrative.

Le certificat de non-gage doit dater de moins de 15 jours avant la date de vente du véhicule. Le vendeur peut obtenir le certificat sur le site [Histovec](#).

Documents à fournir à l'acheteur lors de la cession d'une moto



1

Le certificat d'immatriculation barré

+



2

Un exemplaire du certificat de cession daté et signé

+



3

Un certificat de situation administrative de moins de 15 jours

LegalPlace.

À noter : Le vendeur d'une moto n'a pas à remettre un procès-verbal de contrôle technique à l'acheteur. Si cette question est restée en débat pendant plus de 10 ans, le Conseil d'État a finalement validé la décision d'annulation de cette mesure le 22 Mars 2022.

FAQ

Quels documents pour vendre une moto ?

La vente d'une moto oblige le vendeur à remettre plusieurs documents à l'acheteur. Il s'agit des documents suivants : le certificat d'immatriculation, le certificat de situation administrative (ou certificat de non-gage) et le certificat de cession du véhicule.

Quelle différence entre le Cerfa 15776*01 et 15776*02 ?

La seule différence notable entre le Cerfa 15776*01 et le Cerfa 15776*02 réside dans l'apparition des entreprises individuelles dans le choix des entités. En effet, les

entreprises individuelles doivent désormais cocher la case *personne physique ou entreprise individuelle*. Elles ne cochent plus la case *personne morale*.

Où trouver le certificat de cession moto ?

Le certificat de cession moto correspond exactement au formulaire Cerfa relatif à tout autre véhicule. Ainsi, le Cerfa 15776*02 est à télécharger sur les sites du Service Public, de l'ANTS, ou encore de prestataires habilités pour la réalisation des formalités relatives aux cartes grises (comme LegalPlace).